

mariage

Le vingt trois du mois d'avril de l'an mil sept  
 eus loirant un apres la publication de trois bans  
 de mariage par trois dimanches consequitives tant  
 dans les paroisses de Longuenette et aquins que dans  
 celle de St Jean a St Omer entre pierre hevin, fils  
 de pierre et de feu petronille hebant natif de wizermes,  
 presentement demorant a Longuenette d'une part  
 et entre marie joseph touzart fille de feu antoine  
 et d'encore vivahte marie jeune baehet natif de la  
 paroisse d'aquins presentement de la paroisse de  
 St Jean d'autre part, et ne s'etant trouvee aucune  
 opposition, comme il nous est apparu par leurs lettres  
 du consentement de mon sieur ~~le curé~~ morage curé  
 de St Jean qui est marié du consentement par  
 écrit que nous avons eu de la mere de la mariante  
 et avec la permission de monsieur de carmin de lillers  
 vicair general en date du vingt deux du present mois,  
 je vicair de wizermes l'ont signé les ai lies et conjoins  
 par le lieu du sacrement de mariage en presence de  
 jean jacque cojos beau frere du mariant charle philippe  
 joseph delety oncle du mariant de jean philippe  
 heureux guilliaume joseph de nevre qui ont signé  
 et avec moi excepte marie joseph touzart

charle philippe joseph delety jean philippe  
 heureux et guilliaume de nevre qui ont mis  
 leurs marque ordinaires pour ne s'avois elorire  
 de ce acte quelle pierre hevin  
 Marque de marie + joseph touzart  
 jean jacque cojos  
 Marque charle + philippe joseph delety  
 Marque jean + philippe heureux  
 Marque guilliaume + joseph de nevre  
 J. F. N. Herbert pretre

M.1761.4.23

Le vingt trois du mois d'avril de l'an mil sept  
cens soixante un apres la publication de trois bans  
de mariage par trois dimanches consecutives tant  
dans les paroisses de Longuenesses et aquin que dans  
celle de st jean a st omer entre pierre lievin , fils  
de pierre et de feu petronille hebant natif de wizernes  
presentement demeurant a longuenesse d une part  
et entre marie joseph touzart fille de feu antoine  
et d'encore vivante marie jenne Bachelet native de la  
paroisse d'aquin presentement de la paroisse de  
st jean d autre part , et ne s etant trouvé aucune  
opposition , comme il nous est apparu par leurs lettres  
du consentement de monsieur ~~le curé~~ marage curé  
de st jean qui est muni du consentement par  
ecrit que nous avons vû de la mere de la mariante  
et avec la permission de monsieur de carnin de lillers  
vicair general en datte du vingt deux du present mois ,  
je vicair de wizernes sousigné les ai liés et conjoins  
par le lien du sacrement de mariage en presence de  
jean jacques coyo beau frere du mariant charle philippe  
joseph declety oncle du mariant de jean philippe  
lheureux guilliaume joseph denekre qui ont signé  
cet avec moi exceptés marie joseph touzart  
charle philippe joseph declety jean philippe  
lheureux et guilliaume denekre qui ont mit  
leurs marque ordinaire pour ne scavoir ecrire  
de ce interpellé *pierre lievin*  
marque de marie + joseph Touzart  
*jean jacque coyo*  
marque charle + philippe joseph declety  
marque jean + philippe lheureux  
marque guilliaume + joseph denekre  
*j : f : j : Herbert prêtre*